



# RÉMY COINTREAU

**L'Assemblée Générale des Actionnaires se tiendra à  
l'Hôtel du Collectionneur, 51-57 rue de Courcelles – Paris 8<sup>ème</sup>  
le jeudi 21 juillet 2022 à 9h30**

Pour assister à l'assemblée générale mixte, il est indispensable d'être en possession d'une carte d'admission et d'une pièce d'identité.

Les actionnaires au porteur peuvent se procurer le dossier de convocation auprès de leur intermédiaire financier.

Les actionnaires nominatifs seront convoqués directement par la banque de la société, la Société Générale (44 000 Nantes)

L'avis préalable de réunion, comportant l'ordre du jour et le texte des résolutions, a été mis en ligne sur le site internet du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 13 juin 2022. Afin de favoriser le vote du plus grand nombre de manière simple, rapide et sécurisée, la possibilité d'utiliser Internet pour donner pouvoir ou voter via la plateforme sécurisée VOTACCESS a été mise en place.

Les documents et renseignements concernant l'assemblée générale seront tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Compte tenu du contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, les modalités de tenue et de participation à l'assemblée générale sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et/ou réglementaire. Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale 2022 sur le site Internet de la société Rémy Cointreau afin de disposer des dernières informations à jour concernant cette assemblée générale.